

0478



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

11 MARS 1991

Adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale.

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Vu la proposition du DFAE du 21 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. D'adhérer au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale du Conseil de l'Europe;
2. La contribution suisse ordinaire (quote-part) et les contributions extraordinaires éventuelles (appui à des programmes) émargeront au crédit de programme en cours pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement.

→ Pour extrait conforme

Le secrétaire:

Protokollauszug an:

 ohne / mit Beilage

s.V. / z.K.	Dep.	Anz.	Akten
I	EDA	8	-
	EDI		
	EJPD		
	EMD		
X	EFD	7	-
X	EVD	5	-
	EVED		
	BK		
X	EFK	2	-
X	Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 21 février 1991

Au Conseil fédéral

Adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (CEISM) du Conseil de l'Europe.

1. R é s u m é

En janvier 1988, le Conseil de l'Europe a lancé une Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud qui connut un certain succès, y compris dans notre pays. A la Conférence européenne de parlementaires et d'organisations non gouvernementales, tenue à Madrid du 1er au 3 juin 1988 et qui en marqua le terme, un Appel fut lancé en faveur d'une action européenne dans le domaine de l'interdépendance et de la solidarité Nord-Sud.

Le Conseil de l'Europe a mis sur pied un Comité consultatif ayant pour mission générale de poursuivre et d'élargir le processus de communication et de coopération amorcé par la Campagne Nord-Sud. Un Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales a été créé avec siège à Lisbonne.

En Suisse les deux prolongements de la Campagne Nord-Sud sont les suivants :

- a. l'adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (objet de la présente proposition) et
- b. le suivi de l'appel de Madrid non seulement par les Autorités fédérales mais aussi par les trois autres parties au "quadrilogue" proposé dans cet appel, soit le Parlement, les Autorités locales ou régionales (chez nous : cantons et communes) et les milieux de la société civile (organisations non gouvernementales, associations professionnelles, Eglises, etc.).

La présente proposition concerne le premier point seulement et recommande l'adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales de Lisbonne.

2. O b j e t

Introduction (historique)

En avril 1984, le Conseil de l'Europe avait décidé de mettre sur pied une Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud. Celle-ci fut lancée en janvier 1988 et connut un certain succès, y compris dans notre pays où la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire avait désigné Mme Gabrielle Nanchen, ancienne conseillère nationale, pour présider la Commission nationale de la Campagne.

Cette dernière fut marquée, vers son terme, par la Conférence européenne de parlementaires et d'organisations non gouvernementales, tenue à Madrid du 1er au 3 juin 1988, qui lança un Appel en faveur d'une action européenne dans le domaine de l'interdépendance et de la solidarité Nord-Sud. L'Appel de Madrid contient un catalogue des problèmes rencontrés par les pays en développement ainsi qu'une série de propositions concernant des mesures spécifiques à prendre par les Etats membres du Conseil de l'Europe, par la Communauté européenne, par les parlementaires, par la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et, enfin, par les Organisations non-gouvernementales de développement, les institutions religieuses, les organisations de base, les organisations de jeunesse, les groupes d'intérêts socio-économiques et les organisations féminines.

Le Conseil de l'Europe, dans un souci de traduire dans les faits l'Appel de Madrid, a mis sur pied un Comité consultatif avec pour mission générale de poursuivre et d'élargir le processus de communication et de coopération amorcé par la Campagne Nord-Sud entre les parties intéressées.

Un Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales a été créé, sous la forme d'un accord partiel, par l'adoption le 16 novembre 1989 de la Résolution 89(14) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, avec siège à Lisbonne (malgré les hésitations de certains gouvernements, dont le nôtre, quant à cette localisation quelque peu excentrique). D'autres réticences tenaient à la création d'une nouvelle institution pour s'occuper des problèmes Nord-Sud, mais elles n'empêcheront pas, finalement, les pays européens d'y adhérer : à ce jour 13 pays du Conseil de l'Europe¹ ont adhéré au Centre et le Liechtenstein

¹ Chypre, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suède, Saint-Marin, Espagne et Turquie.

a notifié au Secrétaire général son intention d'adhérer. Le Centre a été inauguré le 23 avril 1990. Le Comité consultatif ci-dessus mentionné remplit la fonction d'assemblée consultative du Centre.

La question se pose dès lors de l'adhésion de la Suisse à ce Centre, prolongement de la Campagne Nord-Sud précitée; c'est l'objet de la présente proposition.

La manière dont sera assuré le suivi de l'appel de Madrid non seulement par les Autorités fédérales mais aussi par les autres parties intéressées au "quadrilogue" souhaité par cet appel, soit le Parlement, les Autorités locales ou régionales (chez nous : cantons et communes), les milieux non gouvernementaux est à l'étude et sera traitée ultérieurement par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire u DFAE, dans le cadre de ses compétences. La Commission consultative sur la coopération au développement a été consultée à ce sujet le 7 novembre 1990; après s'être prononcée positivement sur l'adhésion au Centre de Lisbonne, elle s'est déclarée favorable à la formule la plus légère possible en ce qui concerne le suivi en Suisse de l'appel de Madrid.

3. Le C E I S M (Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales)

Les organes et le fonctionnement du Centre

Le CEISM constitue, selon la pratique du Conseil de l'Europe, un accord partiel. Il ne remplit pas les critères d'une organisation internationale ni ne possède de personnalité juridique ou de volonté propre distincte de celle de chacun de ses membres. Il a été créé sous forme d'un projet pilote pour une période initiale de 3 ans à l'issue de laquelle le Comité des ministres réexaminera le mandat du Centre et décidera de son avenir. L'adhésion de la Suisse au CEISM doit être assimilée juridiquement à une adhésion à une convention internationale et relève de la compétence du Conseil fédéral en vertu de l'art. 10 de la LF du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale.

Le Comité consultatif mentionné plus haut (cf para 2.1.2) remplit la fonction d'assemblée consultative du Centre et, en cette qualité est habilité à voter des recommandations concernant les programmes et les priorités du Centre.

Le programme du Centre

En résumé le Centre a pour tâche de mettre en oeuvre les recommandations de l'Appel de Madrid au triple plan de la communication, de l'éducation et de la coopération, dans le droit fil de la Campagne Nord-Sud. Pratiquement il s'agira pour le Centre d'organiser ou de promouvoir des

rencontres de type quadrilogue ou des émissions faisant appel aux médias sur les différents thèmes intéressant le développement des pays du Sud et les relations d'interdépendance entre ceux-ci et les pays développés du Nord.

Le financement du Centre

Les dépenses courantes du Secrétariat et les dépenses d'exécution des programmes seront couvertes par le budget ordinaire du Centre, dans les limites fixées par les réunions des Etats membres et régies par le règlement financier du Conseil de l'Europe. Ce budget annuel s'élève actuellement à quelque 4 millions de francs français, le Portugal prenant à sa charge (en sus des frais d'infrastructure offerts au départ) FF 1 million par an.

Les dépenses des programmes spéciaux seront couvertes par des contributions volontaires.

La prise en charge des frais des participants aux réunions sera le fait de leur Gouvernement ou organisation d'origine.

La contribution suisse au financement du Centre (quote-part)

Cette contribution peut être estimée à SFR 60'000 / an, somme que versera la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui est intéressée à soutenir cette opération durant sa phase pilote. Ce montant sera mis à charge du crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement.

4. A p p r é c i a t i o n

Proposition d'adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales

La Suisse peut envisager désormais de devenir membre de ce Centre, à l'instar de la plupart des pays européens qui, ayant surmonté leurs réticences premières quant au principe de sa création ou à son siège, ont accepté d'y adhérer (ou s'approprient à le faire).

Les arguments en faveur de cette adhésion sont :

- l'importance (notamment politique) de la tâche de dialogue avec les pays en développement compte tenu, principalement, de leur crainte d'être abandonnés à leur sort suite au regain d'intérêt, en Europe, pour les pays de l'Est ayant rejoint les rangs des nations démocratiques ou s'appropriant à le faire;

- l'opportunité d'encourager une certaine coordination des efforts et des moyens déployés en vue d'une sensibilisation populaire convergente dans les pays européens à la problématique du développement et des relations Nord-Sud ainsi que l'apport que cela constituera à la solidarité européenne dans ce domaine;
- l'encouragement que ce centre représentera au renforcement des relations entre les collectivités locales, organisations de la société civile et parlementaires des pays du Nord et des pays du Sud;
- le fait que, dans sa réponse écrite au postulat Flückiger (90.729) du 25 septembre 1990 ainsi que dans celle au postulat Rebeaud du 22 juin 1990, le Conseil fédéral a montré l'importance qu'il accordait à ce qu'un suivi adéquat soit assuré à la Campagne Nord-Sud de 1988.

5. C o n c l u s i o n

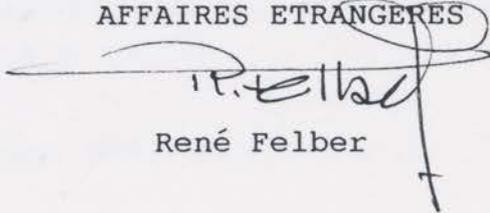
L'adhésion de la Suisse au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales de Lisbonne est proposée. Le DFAE représentera le Conseil fédéral dans les instances du Centre.

6. C o n s u l t a t i o n s

Les offices compétents du DFEP et du DFF ont été consultés et sont d'accord avec cette proposition.

Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères propose d'adopter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Extrait du procès-verbal :

DFAE	6 p/exécution
DFF	2 p/connaissance
DFEP	1 SG, 1 OFAEE p/connaissance
CDF	1 p/connaissance
Dél. fin	1 p/connaissance

Pour co-rapport à :

- OFAEE, DFEP
- AFF, DFF

Adhésion au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale.

Vu la proposition du DFAE du 21 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. D'adhérer au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale du Conseil de l'Europe;
2. La contribution suisse ordinaire (quote-part) et les contributions extraordinaires éventuelles (appui à des programmes) émargeront au crédit de programme en cours pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement.

Pour extrait conforme

Le secrétaire:

Pour extrait conforme,
Le secrétaire: *[Signature]*

	Sex	Alcan
	10	-
	5	-
	7	-
	3	-
	2	-
	2	-